

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 73

SECRET/239  
23 août 1977

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

#### LISTE XVIII - AFRIQUE DU SUD

Le gouvernement sud-africain a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES que, conformément au paragraphe 5 de l'article XXVIII de l'Accord général, il se réservait le droit de modifier la Liste XVIII - Afrique du Sud pendant la période triennale commençant le 1er janvier 1976 (L/4251).

Comme suite à cette notification, le gouvernement sud-africain a décidé de retirer la concession suivante de la Première Partie de la Liste XVIII - Afrique du Sud.

N° du tarif	Désignation des produits	Taux de droit	Négociateur primitif
ex 39.01	Produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition, modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones etc.):  Résines époxydiques, éthérifiées ou non	20%	US, GRC, BX

./.

La ventilation des importations de produits bénéficiant de la concession s'établit comme suit:

	1974	1975	1976	Moyenne triennale
	<u>Rand</u>	<u>Rand</u>	<u>Rand</u>	<u>Rand</u>
Royaume-Uni	767 710	233 959	166 385	389 351
Belgique	6 933	10 302	9 245	8 827
Pays-Bas	312 773	25 849	19 313	119 311
Allemagne, Rép. féd. d'	349 530	153 796	544 442	349 256
France	12 582	3 082	-	5 222
Suisse	826 314	442 536	418 165	562 338
Etats-Unis d'Amérique	153 665	315 299	477 505	315 490
	2 429 507	1 184 823	1 635 055	1 749 795